

3 décembre 2020 – Journée internationale des personnes handicapées

Depuis 1992, la journée internationale des personnes handicapées, créée à l'initiative de l'ONU, est célébrée chaque année le 3 décembre à travers le monde. Elle vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société et du développement et à accroître la sensibilisation à leur situation particulière dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

S'appuyant sur de nombreuses décennies de travail des Nations Unies dans le domaine du handicap, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006 et ratifiée par la France en 2010, a fait progresser les droits et le bien-être des personnes handicapées.

Mais pour FO, en cette journée internationale des personnes handicapées, le constat reste amer en France quant à l'accès, l'insertion et le maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap. Bien que le nombre de personnes handicapées qui travaillent augmente chaque année, leur taux de chômage reste le double du tout public.

Cette année, la crise sanitaire fait craindre un reflux inédit de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les discriminations à l'encontre des travailleurs handicapés sont encore trop nombreuses. Pour preuve, le handicap restait en 2019, pour la troisième année consécutive, la principale cause de discrimination.

C'est pourquoi FO affirme qu'il nous faut plus que jamais être en capacité de défendre et d'accompagner les salariés en situation de handicap.

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

✉ abaltazar

@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.85.59

Paris, le 3 décembre 2020